

Motion N° 18
Requie le 17.05.11

MOTION

Pour une modification du règlement communal sur l'attribution de la subvention "Aide aux familles"

La commission de la santé, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture et du sport a étudié le règlement communal sur l'attribution de la subvention "Aide aux familles".

Ce règlement nous paraît toujours d'actualité car il prévoit d'aider seulement les familles qui en ont réellement besoin.

Néanmoins, l'article 3 prévoit qu'un montant minimum de CHF 140'000 soit inscrit au budget. Nous souhaitons que les sommes réparties selon les revenus et qui composent le montant annuel alloué soient revues en fonction de l'évolution du coût de la vie depuis l'entrée en vigueur du règlement en 2000. De plus et par la suite, nous demandons qu'il soit tenu compte régulièrement de cette indexation.

Nous remercions le conseil communal d'accueillir cette requête et de nous présenter une proposition de modification d'article allant dans le sens de notre demande dans les meilleurs délais.

Fully, le 16 mai 2011

Arletta Alessandra

~~Arletta~~

ibressa - Gella Roduit

Jean-Luc Maechler

~~Maechler~~

Wailliez
Romaine Wailliez

Nadia Gay-des-Combes

Gay-des-Combes Jérôme Beyssard

~~Beyssard~~

Gladys Roduit-Dasser

Catherine Roduit
Roduit